

## Pièces à apporter par les clients permettant l'ouverture de la succession

### I- ETAT CIVIL

- Carte de séjour des héritiers
- Copie intégrale de l'acte de décès
- Livret de famille du défunt, ( si célibataire, celui de ses parents)
- Livret de famille de chacun des héritiers
- Professions et adresses des héritiers
- Contrat de mariage –Pacs- Jugement de divorce-changement de régime matrimonial des héritiers
- Donation entre époux du défunt
- Avez vous connaissance d'un testament ?

### II- PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE ou DE LA SUCCESSION

- Nom et adresse des banques, caisse épargne etc...
- Nom et adresse de l'employeur éventuel (si en activité)
- Nom et adresse des Caisses de Retraites
- Nom et adresse de la Caisse de Sécurité Sociale
- Nom et adresse de la Caisse de Mutuelle
- Le conjoint percevait il une allocation de type APA ?
  
- si véhicule, apporter la carte grise
  
- si immeubles :
  - Liste des communes et titre(s) de propriété avec ,
  - Taxe Foncière / Taxe habitation
  - Nom et adresse du syndic de la copropriété si appartement
  - Copie du bail si l'immeuble est loué.
  
- Y a t il eu des donations : oui  non   
Si oui, \_\_\_\_\_ de somme(s) d'argent   
d'immeuble (s)  ; merci d'apporter l'acte de donation
  
- Contrat (s) d'assurance vie.

### III- PASSIF

- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus et CSG
- Copie de la dernière déclaration ISF (si assujettissement à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune)

### IV-DIVERS

- Relevé d'identité bancaire du conjoint survivant et des héritiers
- Avez vous touché des allocations FNS ou aide sociale ?